

undefined - dimanche 3 avril 2022

Vos communes

CREYS-MÉPIEU

La fiscalité locale se maintient

Le taux des impôts fonciers bâtis et non bâtis restent inchangés en 2022.

L'excédent de fonctionnement du budget 2021, 1 132 250,81 €, est affecté en totalité à la section d'investissement 2022.

Sont affectés : 100 000 € aux charges à caractère du fait de l'incertitude qui pèse sur le contexte national et international, 50 000 € pour les charges de personnel contraintes par la crise sanitaire, 147 800 € de dépenses imprévues.

Budget investissement, présenté sans recours à l'emprunt ni hausse de fiscalité.

Les principaux projets d'investissement portent sur la salle polyvalente à hauteur de 3 851 000 €, la fin des travaux de rénovation de l'école à hauteur de 200 000 €, la chaufferie bois et le réseau de chaleur du hameau de Creys à hauteur de 215 000 €.

De nouvelles opérations sont ouvertes cette année : création d'un lotissement Le Devin : 250 000 €, enfouissement réseaux et voirie Le Devin : 170 000 €, parvis de l'ancienne école de Faverges : 150 000 €, lieudit Devaux à Creys : 100 000 €